



Avis de recrutement

d'Adjoint·e technique de recherche et de formation

Par la voie du **PACTE** (Parcours aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat)

Session 2023

Décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Circulaire du 14 novembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE.

Arrêté de mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation de l'enseignement supérieur et de la recherche par la voie du PACTE et fixant le nombre et la répartition de postes offerts à ces recrutements.

Ce recrutement est ouvert par branche d'activité professionnelle (B.A.P.) et par emploi type.

Au titre de **Nantes Université**, le nombre de poste publié à pourvoir est fixé à 1 (Cf. fiche de poste en ligne) :

CORPS	BAP	EMPLOI-TYPE	Nombre de poste1
ATRF	F	Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales	1

Conditions d'accès

- Être âgé d'au moins 16 ans et de moins de 28 ans et être sorti du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou avec un niveau de qualification inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de 2nd cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel, c'est-à-dire avoir au plus un diplôme de niveau VI, V bis ou V (inférieur au baccalauréat)

ou

- Être âgé d'au moins 45 ans et être en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Remplir les conditions générales de la Fonction Publique :
 - Posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède*) ;
 - Jouir de ses droits civiques ;
 - N'avoir aucune mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l'exercice des fonctions ;
 - Se trouver en position régulière au regard du service national ou de la journée d'appel de préparation à la défense.
 - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Modalités et Calendrier d'inscription

A compter du 30 mars 2023 et au plus tard le 27 avril 2023, les candidats doivent envoyer leur candidature exclusivement dans leur Pôle Emploi.

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une **lettre de motivation**,
- un **Curriculum Vitae détaillé** (précisant niveau d'études, formations éventuellement suivies, emplois occupés)
- la **fiche de candidature du dispositif PACTE** à télécharger, dûment complétée.

Nature du contrat

Le recrutement donnera lieu à l'établissement d'un **contrat de droit public** régi par les dispositions du décret n°2005-902 du 2 août 2005 précité au plus tôt **à compter du 1er septembre 2023 et d'une durée de 12 à 24 mois**. L'agent recruté suivra dans le même temps une **formation en alternance** (au moins 20% de la durée du contrat) en vue d'acquérir une qualification ou un titre à finalité professionnelle ou un diplôme qui lui permettra, s'il a été déclaré apte par une commission de titularisation, **d'être titularisé à l'issue de son contrat en qualité de fonctionnaire de l'Etat** dans le corps des ATRF après avis de la commission administrative paritaire académique du dit corps.

L'agent sera rémunéré pendant son contrat PACTE.

Organisation du recrutement

L'examen des candidatures transmises par Pôle Emploi à Nantes Université est confié à une commission de sélection, composée d'au moins 3 membres et nommée par la Présidente de Nantes Université.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission établit une liste de candidats sélectionnés puis les auditionne.

Les candidats sélectionnés seront convoqués à **une audition, qui se déroulera en juin 2023**, par un courrier postal leur précisant la date et le lieu exact à **Nantes Université**.

A l'issue des auditions, la commission arrête la liste des candidats proposés par ordre de mérite.

La commission se prononcera en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation des candidats à l'emploi à pourvoir.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à cette adresse : concoursitrfr@univ-nantes.fr.

Fiche de poste et dossier de candidature à télécharger sur le site de Nantes Université : Travailler à l'université>Offres d'emploi et concours>Fonctions administratives et techniques>Concours ITRF et examens professionnels en cours>Recrutements sans concours de catégorie C ouverts en 2023